



Commune de NUITS SAINT GEORGES

REQUALIFICATION

RUE DU TRIBOURG et RUE Ste ANNE

CONCERTATION CITOYENNE EN LIGNE

1°) Concertation citoyenne

CETTE CONCERTATION PAR INTERNET REMPLACE LA REUNION PUBLIQUE QUE NOUS AVIONS PROJETE DE TENIR... S'IL N'Y AVAIT PAS EU LA COVID.

Elle vise à:

- Préciser au public le projet avec les conditions de son intégration dans son milieu d'accueil ;
- Permettre au plus grand nombre possible de personnes de faire connaître leurs remarques ;
- Apporter ainsi des éléments d'information qui pourraient être mal connus des maitres d'Ouvrage et d'œuvre et qui lui sont utiles à l'appréciation exacte des problématiques particulières
- Associer les citoyens à la décision des grandes orientations d'aménagement

2°) Objet et localisation du projet

La présente notice explicative s'inscrit dans le dossier relatif au réaménagement de la rue du Tribourg, reliant la route départementale N°8 (route de Chaux) à la route départementale N°974 (Avenue du Général de Gaulle).

3°) Contexte général et principaux objectifs de l'aménagement de la voirie

A la suite des travaux d'enfouissement des lignes aériennes en 2012 et de la remise en état des réseaux humides réalisés en 2020, entrepris en concertation avec la Communauté de communes de Gevrey Chambertin - Nuits St Georges, il s'agit maintenant de refaire la voirie en surface.

Les objectifs retenus sont les suivants :

- Partager la rue entre de multiples usages :

La rue du Tribourg et rue Ste Anne sont des voies urbaines ordinaires dans lesquelles circulent et stationnent les riverains mais aussi des passants. Sur la rue du Tribourg, nous avons la présence de nombreux acteurs économiques viticoles. Ceux-ci commandent, expédient ou réceptionnent du matériel par l'intermédiaire de véhicules Poids Lourds. De plus, cette voie figure dans le plan cyclable de la ville.

- Améliorer et sécuriser la répartition entre les différents modes de déplacement (piétons, cycles, motorisés).

Les deux rues se rapprochent plus d'une limitation à 30 km/h qui constitue un bon compromis entre

Les deux rues se rapprochent plus d'une limitation à 30 km/h qui constitue un bon compromis entre l'écoulement des trafics motorisés, la sécurité des piétons et cyclistes et la qualité du cadre de vie des habitants.

- Améliorer la desserte en confortant le développement professionnel viticole.

Cette requalification de deux rues aura un impact direct sur la perception du quartier mais également sur l'amélioration du cadre de vie.

4°) Contraintes des deux rues

Le Milieu Physique : Le relief ainsi que le sous-sol des deux rues ne présentent que très peu de contraintes particulières vis-à-vis du réaménagement de la voirie actuelle.

Le seul point pouvant générer une contrainte particulière de l'aménagement concerne la présence de caves sous la voirie au niveau de l'entreprise Faiveley.

Le milieu naturel : La zone d'étude aux abords du parking à l'entrée de la rue du Tribourg se caractérise par le dallage béton et l'étanchéité surplombant le Meuzin.

Paysage et patrimoine : L'enjeu paysager au droit du parking sera traité dans une prochaine étude d'aménagement du quai Fleury. Cependant une approche paysagère de la patte d'oie est à prendre en compte. Du point de vue patrimonial, ce secteur est situé dans le périmètre de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). L'A.V.A.P est un outil destiné à améliorer le cadre de vie, à protéger et à mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager dans le respect du développement durable.

Interaction avec d'autres projets: Sur cet item, il n'existe aucune incompatibilité entre les documents d'urbanisme et le projet de voirie proposé. Cependant la commune développe depuis plusieurs années, le maillage entre les quartiers sur la réalisation de voies cyclables.

5°) Description du projet

Un bureau d'étude a en charge la conception et la réalisation de ce projet. Nous avons orienté ce prestataire afin de produire des espaces de qualité et de rendre plus confortables et plus sûrs les déplacements des piétons et des cyclistes ; en d'autres termes de penser à l'ergonomie de leur déplacement et à la place de chacun sur les deux rues.

Pour les automobilistes, l'enjeu est de circuler à des vitesses plus faibles, compatibles avec une amélioration de la sécurité des déplacements des plus vulnérables. Cet aménagement proposé traduit l'alliance nécessaire entre :

- la sécurité et le confort des modes doux (piétons, cycles, trottinettes etc...) et des personnes en situation de handicap
- et les besoins d'accessibilité géographique à la ville et à ses lieux de vie avec la circulation qui en résulte.

Ainsi les deux rues mais également l'impasse St Anne seront localisées en zone 30 et les cyclistes pourront circuler dans les deux sens. Ce changement d'ambiance doit interpeller le conducteur pour influer sur son changement de comportement et l'amener à réduire sa vitesse. La combinaison des éléments d'information est donnée par la lecture de l'environnement :

- informer du statut par un message d'entrée
- modifier l'ambiance
- annoncer la présence du piéton et la faire respecter
- faire cohabiter automobiles et cyclistes (avec aménagement au besoin)
- souligner l'information en section courante et en carrefour à l'intérieur du périmètre

6°) Grands principes d'aménagement

Partout, une voie de circulation de 3,40 m de largeur sera réalisée.

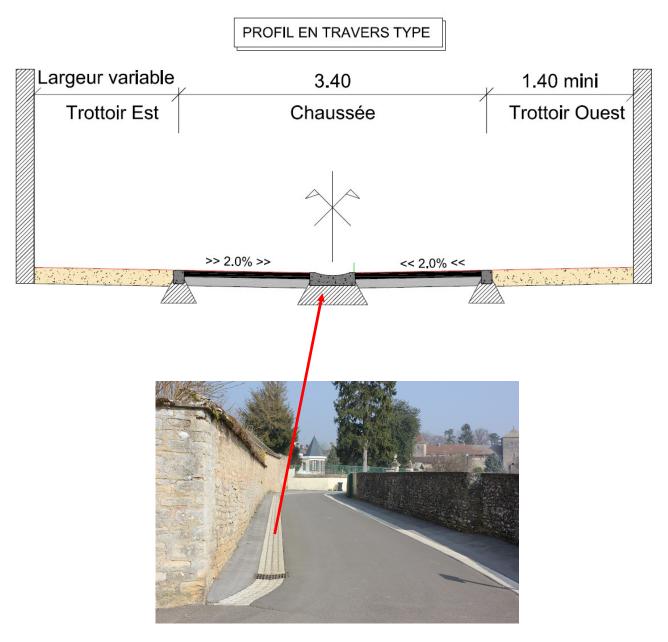
Elle sera du type « toit inversé » avec caniveau de récupération des eaux de ruissellement en son milieu.

De part et d'autre, il y aura des « trottoirs », marqués non pas par la différence de niveau car tout sera à la même hauteur, mais par une différence de couleur. Rue du Tribourg, le trottoir côté ouest aura une largeur constante de 1,40 m afin d'offrir un cheminement sécurisé aux piétons et handicapés ; l'autre trottoir aura une largeur variable en fonction des possibilités. Rue Ste Anne, ce sera le trottoir du côté nord qui sera à 1,40 m.

Ce dispositif assurera une certaine fluidité du trafic car si un véhicule est stationné sur un côté, les voitures pourront mordre sur le trottoir d'en face pour circuler.

Il faudra pourtant obliger les véhicules à rouler à allure modérée et donc un ralentisseur sera installé à peu près au milieu.

Toutes les entrées charretières existantes seront préservées ; leur traitement par des matériaux de couleurs différentes leur assurera une visibilité.



Exemple de caniveau pierre

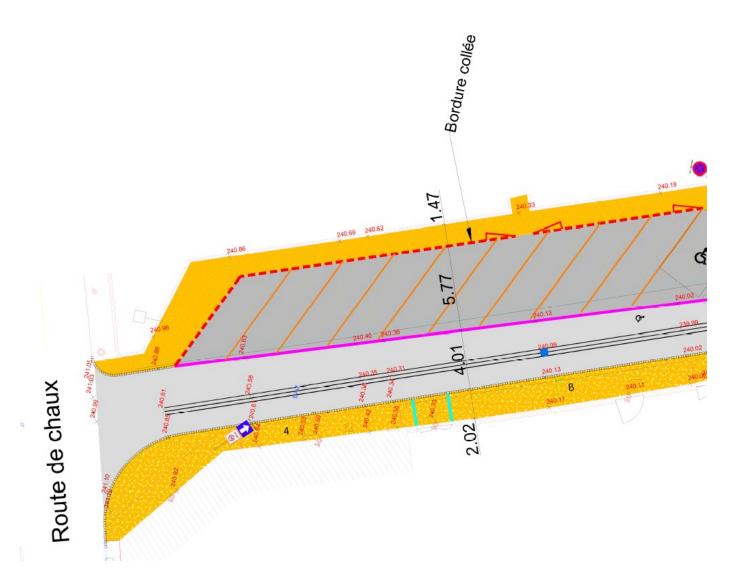
Sur l'ensemble du projet, les cheminements piétons seront réalisés en Béton désactivé ou béton lavé.

Le béton désactivé, également appelé béton lavé, est un béton décoratif obtenu en alliant une formule de béton adaptée enrichie en gravillons et une technique de coulage de béton particulière.

Cette dernière consiste à faire apparaître les graviers par élimination de la couche superficielle du mortier de surface.

La récupération des eaux pluviales sera réalisée par la mise en œuvre d'un caniveau central. Les entrées charretières seront identifiées par la pose de pavés en « pierre reconstituées ». (Ci-joint lien fournisseur https://replik.fr/)

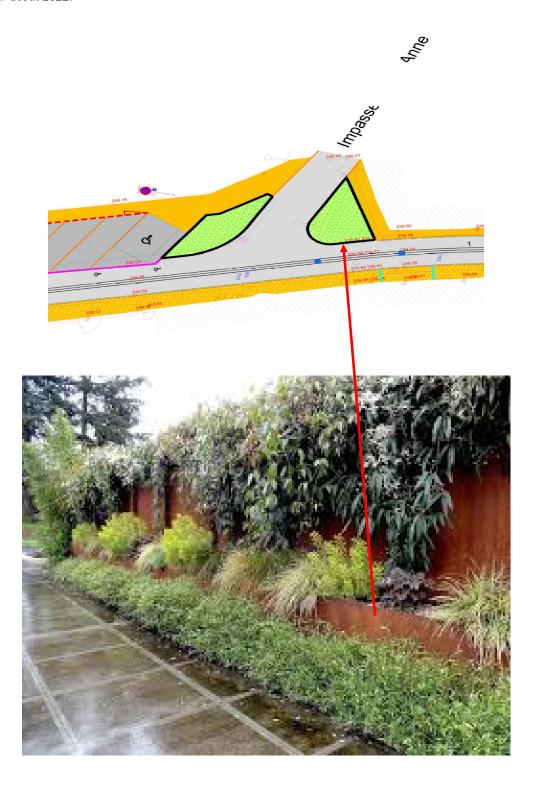
Au début de la rue du Tribourg (Coté RD8 – Route de Chaux), le parking verra son organisation modifiée afin de permettre la création d'un cheminement piéton au-devant de véhicules.



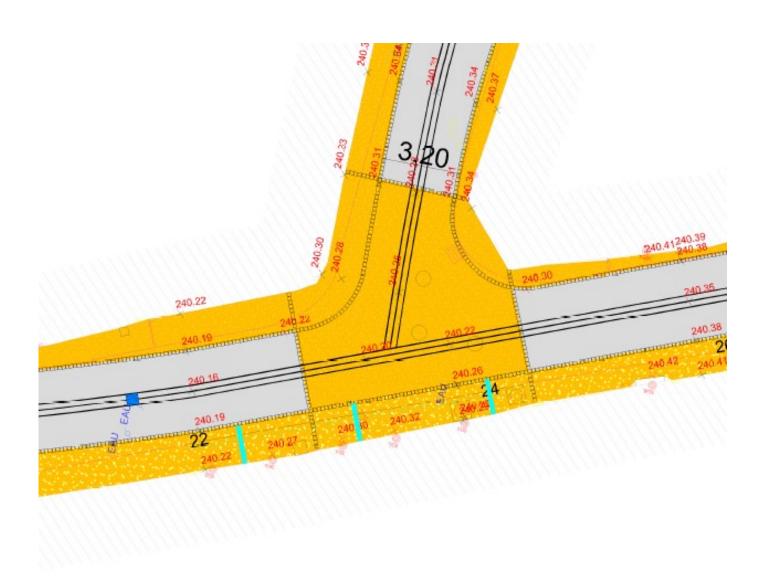


Exemple de cheminement en béton lavé

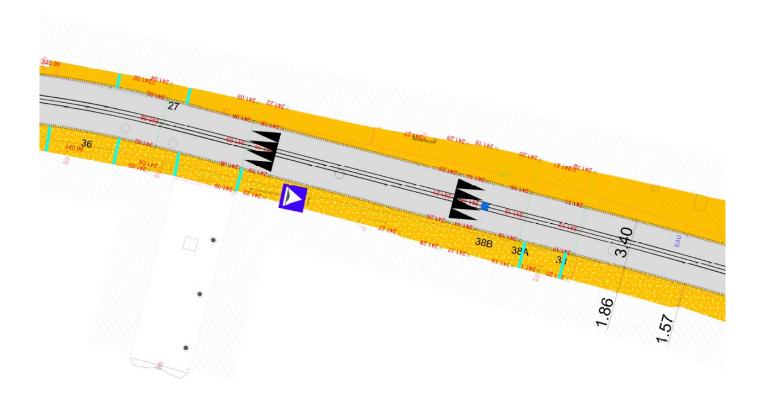
A l'embranchement de la rue du Tribourg et de l'impasse St Anne, la giration des véhicules s'engageant dans l'impasse a été retravaillée. Cela permettra de ralentir la vitesse d'entrée. Les espaces paysagers seront repris afin d'identifier et arborer cette entrée de rue mais également de signaler un endroit singulier. Un cheminement piéton sera créé derrière le massif paysager. A cet endroit une armoire de sous raccordement pour la fibre optique sera également implantée. Celle-ci permettra d'alimenter 500 foyers. Pour information la commercialisation de la fibre optique est envisagée pour fin 2ème semestre 2021/ début 2022.



Au droit de l'intersection entre la ruelle Ste Anne et la rue du Tribourg, le carrefour sera matérialisé d'un revêtement coloré permettant d'attirer régulièrement l'attention des véhicules motorisés et sécuriser l'ensemble de usagers. La lecture à cette intersection doit encourager à la vigilance, au respect mutuel et à la courtoisie attendue en zone 30.



Sur la deuxieme section de la rue du Tribourg, un aménagement de type plateau surelevé a été préconisé. Ce choix d'aménagement permet toujours de rappeler aux véhicules motorisés la zone 30, de sécuriser les piétons par la réduction des vitesses automobiles.



A l'intersection de la rue du Tribourg et de la RD974 – Avenue du Général De Gaulle, la commune a souhaité améliorer la lisibilité et surtout la visibilité. Ainsi ce carrefour a été retravaillé afin d'arriver en perpendicularité avec l'avenue. Pour cause de différence de niveau entre les seuils de portes, la fin de cet aménagement sera bordurée côté gauche. Il convient de remercier l'ancien propriétaire de la parcelle sud qui a accepté de la céder à la Ville, permettant ainsi d'ouvrir le carrefour.

